

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 818**10 août 2004****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Akinita S.A., Luxembourg | 39263 | European Mobile Communications S.A., Luxem- bourg | 39254 |
| Aldebaran Holding S.A., Luxembourg | 39257 | Faberlic International S.A., Luxembourg | 39257 |
| Areas S.A., Luxembourg | 39247 | Fausis S.A. | 39255 |
| Bacob Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . | 39252 | Flying Hammer International S.A., Luxembourg . | 39264 |
| Bacob Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . | 39252 | G & P Sicav, Luxembourg-Strassen | 39220 |
| BHR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 39254 | G & P Sicav, Luxembourg-Strassen | 39220 |
| Boes Felix, S.à r.l., Luxembourg | 39248 | Givenshire Ltd., S.à r.l., Luxembourg | 39221 |
| Bordeaux Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . | 39249 | Global Property Solutions (GPS) S.C.I., Howald . . | 39245 |
| Châteaux Management France S.A., Luxem- bourg | 39249 | Golosone Group Holding S.A. | 39255 |
| Clairimmo S.A., Luxembourg | 39218 | H.C.A. S.A.H., Luxembourg | 39253 |
| Colomis S.A., Luxembourg | 39256 | Immostine S.A., Luxembourg | 39249 |
| Commercial Union International Life S.A., Luxem- bourg | 39264 | Immostine S.A., Luxembourg | 39250 |
| Compagnie d'Investissements Luxembourgeoise S.A., Pétange | 39251 | Immostine S.A., Luxembourg | 39250 |
| Compagnie Internationale des Ardennes S.A., Lu- xembourg | 39258 | Innortho S.A., Luxembourg | 39257 |
| Comptoir International du Papier S.A., Nieder- anven | 39252 | International Estates Investments S.A., Luxem- bourg | 39264 |
| Constructions Métalliques Kremer S.A., Steinfort. | 39251 | (La) Jumas S.A.H., Luxembourg | 39253 |
| Creditanstalt Global Markets Fund Advisor S.A., Luxembourg | 39220 | Kredietcorp S.A.H., Luxembourg | 39263 |
| CVS Holding B.V., Luxembourg | 39229 | Marketing Concept 2000, S.à r.l., Luxembourg . . . | 39249 |
| Datagate S.A., Luxembourg | 39251 | Menuiserie Majoie Michel S.A., Steinfort | 39253 |
| DG Lux Multimanager II Sicav, Luxembourg-Stras- sen | 39219 | Mithris S.A., Luxembourg | 39258 |
| DG Lux Multimanager II Sicav, Luxembourg-Stras- sen | 39219 | Montigny Holding S.A., Luxembourg | 39251 |
| DJE Investment S.A., Luxembourg-Strassen | 39247 | Ollean Etudes Luxembourg S.A., Livange | 39218 |
| DJE Investment S.A., Luxembourg-Strassen | 39247 | Onidy S.A., Luxembourg | 39255 |
| Dolphin Shipping S.A., Luxembourg | 39246 | Phenix Investissements S.A., Luxembourg | 39253 |
| Dolphin Shipping S.A., Luxembourg | 39248 | Poupette Holding S.A., Luxembourg | 39263 |
| Dolphin Shipping S.A., Luxembourg | 39248 | Prostar S.A.H., Luxembourg | 39254 |
| Dolphin Shipping S.A., Luxembourg | 39248 | RMB Managed Feeder Funds Sicav, Luxembourg . | 39252 |
| Dolphin Shipping S.A., Luxembourg | 39248 | SCAC International S.A.H., Luxembourg | 39255 |
| Dolphin Shipping S.A., Luxembourg | 39248 | SCAC International S.A.H., Luxembourg | 39259 |
| DVV Finance S.A., Luxembourg | 39250 | Schop Investissements S.A., Luxembourg | 39256 |
| DVV Finance S.A., Luxembourg | 39250 | Schop Investissements S.A., Luxembourg | 39263 |
| Eskafi International, S.à r.l., Luxembourg | 39259 | Skiff International S.A., Luxembourg | 39256 |
| Eudemis S.A., Luxembourg | 39258 | Stradeq S.A., Business Solutions, Luxembourg . . . | 39264 |
| | | TPF Associates Inc., S.à r.l., Luxembourg | 39237 |
| | | (The) Turquoise Investment Fund, Sicav, Luxem- bourg | 39229 |
| | | Universalia (Fiduciaire) S.A., Bertrange | 39219 |
| | | White Mountains International, S.à r.l., Luxem- bourg | 39228 |

CLAIRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.593.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048439.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**OLLEAN ETUDES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. S.E.A.T.H. LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.
R. C. Luxembourg B 88.582.

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.E.A.T.H. LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 juillet 2002 publié au Mémorial C de 2002 à la page 70170, inscrite auprès du Registre de Commerce près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg sous le numéro B 88.582.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C de 2003 à la page 59007.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Christian-Charles Lauer, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bernard Moreau, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Livange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Carine Sulter, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial et les journaux comme suit:

a) au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, le 27 mai 2004 numéro 548, et le 4 juin 2004 numéro 574.

b) au Tageblatt les 26 mai 2004 et 4 juin 2004.

c) au Luxemburger Wort les 26 mai 2004 et 4 juin 2004.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Engagement de tous les actionnaires en tant que cautions solidaires sur les garanties bancaires de la société.

2.- Augmentation du capital à 51.000,- euros.

3.- Modification de la dénomination de la société pour OLLEAN ETUDES LUXEMBOURG S.A.

C) Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cent (100) actions représentatives de l'entière du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), cinquante-deux (52) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Que vu l'ordre du jour, il a été décidé de reporter la présente assemblée à une date ultérieure, l'assemblée ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis, à défaut de pièces justificatives.

Qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des convocations dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch.-Ch. Lauer, B. Moreau, C. Sulter, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2004, vol. 898, fol. 51, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2004.

B. Moutrier.

(047984.2/272/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

DG LUX MULTIMANAGER II SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 60.666.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003 wurden einregistriert in Luxemburg am 16. Juni 2004 unter der Ref. LSO-AR04573 und wurden beim Handelsregister in Luxemburg am 18. Juni 2004 hinterlegt.

Luxemburg, den 8. Juni 2004.

Für DG LUX MULTIMANAGER II SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

J. Zimmer / A. Rau

(048284.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DG LUX MULTIMANAGER II SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 60.666.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 5. Mai 2004 in Luxemburg stattfand

1) Die Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr bis zum 31. Dezember 2003 wurden genehmigt.

2) Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

3) Für den Zeitraum bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung wurden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder gewählt bzw. wiedergewählt:

- Julien Zimmer, DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg

- Josef Koppers, DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg

- Holger Gachot, DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg

als Verwaltungsratsmitglieder wiederzuwählen.

4) Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2003 abstimmen wird.

5) Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juni 2003.

Für DG LUX MULTIMANAGER II SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

J. Zimmer / A. Rau

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048280.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 7.585.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue
le 1^{er} juin 2004 à 10.00 heures à Bertrange*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur René Altmann datée du 5 mai 2004 et prenant effet au 31 mai 2004 de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur James Junker, avocat, ayant pour adresse professionnelle le 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048476.3/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

G & P SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 70.712.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003 wurden einregistriert in Luxemburg am 16. Juni 2004 unter der Ref. LSO-AR04564 und wurden beim Handelsregister in Luxemburg am 18. Juni 2004 hinterlegt.

Luxemburg, den 7. Juni 2004.

Für die G & P SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

(048296.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

G & P SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 70.712.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 26. Mai 2004 in Luxemburg stattfand

1) Die Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr bis zum 31. Dezember 2003 wurden genehmigt.

2) Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

3) Es wurde beschlossen:

- Herr Julien Zimmer (Vorsitzender)
- Herr Lutz Gebser (stellv. Vorsitzender)
- Herr Eduard Motter
- Herr Wolfgang Schuhmann
- Herr Wolfgang Müller
- Herr Klaus Peter Bräuer

als Verwaltungsratsmitglieder wiederzuwählen.

4) Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2004 abstimmen wird.

5) Zum Wirtschaftsprüfer wurde PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juni 2004.

Für die G & P SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048293.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 54.123.

Auszug aus der Beschlußfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 18. Mai 2004 in Luxemburg

- den Gewinn von EUR 109.441,75 vorzutragen.
- die Herren Johann Kernbauer, Serge D'Orazio und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.
- DELOITTE S.A., Luxemburg wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048324.3/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GIVENSHERE LTD., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 101.257.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the eleventh day of June.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BeeTeeBee Ltd., an international business corporation incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Xavier Nevez, maître en droit, residing in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given in the British Virgin Islands, on 9th June 2004.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. BeeTeeBee Ltd is the sole shareholder of GIVENSHERE LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the Company).

II. That by a resolution of the directors of the Company validly adopted on 9th June 2004, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered seat, principal establishment and place of effective management from Tortola in the British Virgin Islands to the City of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered seat, the principal establishment and place of effective management of the Company from the British Virgin Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (*société à responsabilité limitée*) with the name GIVENSHERE LTD. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered seat, the principal establishment and place of effective management of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the opening balance sheet of the Company as at 9th June 2004;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

5. Revocation of the current directors, special vote of discharge and appointment of three (3) managers for an unlimited duration; and

6. Establishment of the registered seat, the principal establishment and place of effective management of the Company at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The sole partner resolves to transfer the registered seat, the principal establishment and place of effective management of the Company from the British Virgin Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The sole partner further declares that all formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The sole partner resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name GIVENSHERE LTD., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole partner approves the opening balance sheet of the Company as at 9th June 2004, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the sole partner resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

«I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name

The exists hereby a private limited company under the name of GIVENSHERE LTD. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1 The duration of the Company is unlimited.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by two hundred and fifty (250) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing (by letter or facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail) of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing (by letter or facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail) another manager of the same category as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be obligated to third parties in all matters by the joint signatures of two managers or by the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been duly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one-half of the share capital of the Company.

13.3 However, resolutions to alter these Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by a majority in number of the partners who together own at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1 The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and of the debts of the manager(s) and partners toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account.

14.2 Each partner may inspect the said balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General Provision

Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Transitory provision

The first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on January 1st, 2004 in the British Virgin Islands, ends in Luxembourg on December 31st, 2004.

Fifth resolution

The sole partner resolves to revoke the current directors of the Company with immediate effect and to grant them, by special vote, full discharge for the services rendered until today. Now therefore the sole partner resolves to appoint with effect as of today as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Bruno Beernaerts, born on November 4, 1963 in Ixelles (Belgium), company director, residing in B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique);
- Mr David De Marco, born on March 15, 1965 in Curepipe (Mauritius), company director, residing in L-9186 Stegen, 12, rue de Medernach (Luxembourg);
- Mr Alain Lam, born on February 28, 1969 in Rosehill (Mauritius), revisor, residing in L-7531 Mersch, 24, rue du Dr. Ernest Feltgen (Luxembourg).

Sixth resolution

The sole partner resolves to establish the registered office, the principal establishment and place of effective management of the Company at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onzième jour de juin.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BeeTeeBee Ltd, une société commerciale internationale, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par M. Xavier Nevez, maître en droit, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux Iles Vierges Britanniques, le 9 juin 2004.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. BeeTeeBee Ltd. est l'associée unique de GIVENSHERE LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, dûment représentée (la Société).

II. Que par résolution des directeurs de la Société valablement adoptée le 9 juin 2004, la Société a décidé de transférer son siège social, son principal établissement et lieu de gestion effective de Tortola aux Iles Vierges Britanniques à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom GIVENSHERE LTD et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, du principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

3. Approbation du bilan d'ouverture de la Société au 9 juin 2004;

4. Modification et reformulation des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié au point 2. ci-dessus;

5. Révocation des administrateurs actuels, vote spécial de décharge et nomination de trois (3) gérants pour une durée illimitée; et

6. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Ces faits exposés, le partie comparante, représentée comme décrit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierges Britanniques vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat, sans que la Société ne soit dissoute mais, au contraire, avec une complète continuité légale et statutaire. L'associée unique déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à un tel transfert, ont été remplies de manière conforme.

Seconde résolution

L'associée unique décide que la Société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée GIVENSHERE LTD, accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à partir de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'associée unique approuve le bilan d'ouverture de la Société au 9 juin 2004 dont une copie restera attachée au présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide d'amender et de reformuler complètement les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Les statuts de la Société auront la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination GIVENSHERE LTD. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communica-

tion aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles au regard du surplus du prix d'achat. La décision de racheter ses parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens de communication électronique, y compris le courrier électronique) un autre gérant de la même catégorie comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par la(es) signature(s) de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société.

Au même moment, le conseil de gérance préparera un compte des pertes et profits.

14.2 Tout associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} janvier 2004 aux Iles Vierges Britanniques, se terminera le 31 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de révoquer les administrateurs actuels de la Société et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour les services rendus jusqu'à ce jour et de nommer avec effet immédiat comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Bruno Beernaerts, né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique), directeur de sociétés, demeurant à 45, rue du Centre, B-6637 Fauvillers (Belgique);
- M. David De Marco, né le 15 mars 1965 à Curepipe (Ile Maurice), directeur de sociétés, demeurant à 12, rue de Medernach, L-9186 Stegen (Luxembourg);
- M. Alain Lam, né le 28 février 1969 à Rosehill (Ile Maurice), réviseur d'entreprises, demeurant à 24, rue Dr. Ernest Feltgen, L-7531 Mersch (Luxembourg).

Sixième résolution

L'associée unique décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 93, case 11. – Reçu 9.101,57 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048886.3/230/476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.477.

Par résolution datée du 25 mai 2004, les gérants de la société WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048329.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

THE TURQUOISE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 93.503.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 25, 2004

It is resolved:

- to re-elect Mr Yamac Berki, Seniz Yarcan, Merih Büyüker and Serge D'Orazio as Director for a new term of one year ending at the Annual General Meeting 2005;
- to confirm the mandate of DELOITTE S.A. as Authorised Independent Auditor.

Certified true extract

For THE TURQUOISE INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 25 mai 2004

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Yamac Berki, Seniz Yarcan, Merih Büyüker et Serge D'Orazio en tant qu'administrateurs pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle 2005;
- de confirmer le mandat de DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé.

Certifié conforme et sincère

Pour THE TURQUOISE INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048312.3/526/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CVS HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: NL-2042 PK Zandvoort, 88, Kostverlorenstraat.

Principal establishment and effective place of management: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 101.256.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of May.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Hugues Michel, pharmacist, born on December 24, 1967 in Grenoble, France, residing at 42, Bosham Hoe Chichester, P18 8ET West Sussex, United Kingdom.

Such appearing party requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the denomination of CVS HOLDING B.V., with corporate seat in Kostverlorenstraat, 88, 2042 PK Zandvoort, The Netherlands, inscribed in the Trade Register under number 33300628, incorporated under the laws of The Netherlands under the name of MEDIWIN B.V. pursuant to a deed of Meester Martinus Adrianus Jurjen Marie Scholtens, notary residing in Amsterdam (The Netherlands), dated March 2, 1998 and amended for the last time on May 26, 2004 pursuant to a deed of Meester Wijnand Hendrik Bossenbroek, notary residing in Amsterdam (The Netherlands).

- The Company's capital is set at eighteen thousand two hundred and fifty (18,250.-) euro (EUR) represented by seven hundred and thirty (730) shares, each share having a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR), all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. To transfer the principal establishment as well as the effective place of management of the Company from Zandvoort, The Netherlands to Luxembourg.
2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CVS HOLDING B.V. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the principal establishment and effective place of management of the Company to the city of Luxembourg.
3. Approval of the financial statements of the Company as at April 30, 2004.
4. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above.
5. Establishment of the principal establishment of the Company at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
6. Appointment of managers.
7. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder confirms the resolutions passed in Amsterdam, The Netherlands, on May 4, 2004, in which it was resolved:

- a) To transfer the principal establishment as well as the effective place of management and control of the Company from 2042 PK Zandvoort, The Netherlands, Kostverlorenstraat, 88 to 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg and to discontinue and terminate the activities of the Company in the Netherlands with effect from the date on which the Luxembourg articles of association of the Company are executed by a Luxembourg notary.
- b) to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the Company adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CVS HOLDING B.V., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder approves the financial statements of the Company as at April 30, 2004 and states that all the assets and all the liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments; from these financial statements it appears that pursuant to the accounts as per April 30, 2004, the equity of the company amounts to eight million six hundred eighty four thousand two hundred twenty seven euro and three cent (EUR 8,684,227.03).

Said financial statements, after signature *ne varietur* by the sole shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company, which after having been accepted and confirmed in accordance with the applicable provisions of Luxembourg law, will hereafter have the following wording:

Art. 1. Name and Seat

1. The name of the company is CVS HOLDING B.V.
2. It has its seat in Amsterdam, the Netherlands.
3. The company has its principal establishment, effective place of management, and the centre of its main interests in Luxembourg-City. The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by resolution of the managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the managers.
4. The company has been established for an unlimited duration.

Art. 2. Objects

1. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.
2. In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.
3. The company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Capital and Shares

1. The authorised and issued share capital of the company amounts to eighteen thousand two hundred fifty euros (EUR 18,250), divided into seven hundred thirty (730) ordinary shares, each having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25).
2. The right to grant voting rights to holders of a right of usufruct or to pledges is excluded.

Art. 4. Register of shareholders

1. The shares shall be registered shares and they shall be numbered consecutively, starting from 1. No share certificates shall be issued.
2. The board of managers shall keep a register at the company's offices setting out the names and addresses of all shareholders, the dates on which the shares were acquired, the number of shares, the dates of acknowledgement or service, the nominal value of each share and, to the extent applicable, the other particulars required by law. Every shareholder must inform the board of managers in writing of his address.
3. Every registration and entry in the register shall be signed by a manager; the register shall be regularly updated.

Art. 5. Issue

1. The issue of new shares shall take place pursuant to a resolution of, and subject to the conditions determined by, the meeting of shareholders, hereinafter the «general meeting».
2. The issue of a share shall require a deed to that effect executed before a civil law notary and to which the persons involved shall be parties.

Art. 6. Transfer of shares and limited rights («Beperkte Rechten») in respect of shares

The transfer of a share shall require a deed to that effect executed before a civil law notary and to which the persons involved shall be parties.

Art. 7. Restrictions on transfer of shares

1. Any transfer of shares to a non-shareholder is only possible once the approval of the general meeting has been obtained with a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

The approval shall be valid for three months only.

2. The approval shall be deemed to have been granted:

- a. if a decision is not taken within one month of a request to that effect; or
- b. if the resolution in which the approval is refused does not contain the name(s) of one or more prospective purchasers who is/are prepared to purchase, for cash, all the shares to which the request for approval related.

3. If the shareholder requesting approval (the «offeror») accepts the prospective purchaser(s) referred to in paragraph 3(b) above and the parties are unable to agree on the price to be paid for the share(s), the price shall be determined by one or more independent experts to be appointed by the offeror and the prospective purchasers by mutual agreement. If they fail to reach agreement on the appointment within two months of the point in time referred to in the preceding sentence, either party may petition the president of the court under whose jurisdiction the company falls to appoint three independent experts.

4. The prospective purchasers shall be entitled to withdraw at any time provided they do so within fourteen days after they have been notified of the price as determined in accordance with the preceding paragraph. If, as a result hereof, not all the shares are purchased:

- a. because all the prospective purchasers have withdrawn; or
 - b. because the other prospective purchasers have not, within six weeks after the notification referred to above, declared their willingness to acquire the shares which have become available, with due observance of the criteria for allocating such shares laid down by the general meeting,
- the offeror may freely transfer all the shares to which the request for approval related, provided that the transfer is effected within three months after this has been established.

5. The offeror shall be entitled to withdraw at any time, provided he does so within one month of being definitively informed of the identity of the prospective purchasers to whom he can sell all the shares to which the request related and the selling price.

6. The company may only be a prospective purchaser under the provisions of this article with the consent of the offeror.

7. The above provisions of this article shall not be applicable on any transfer or passing of shares (i) to a surviving spouse, (ii) to a person entitled to a legitimate portion of the estate of a deceased shareholder and (iii) under universal succession of title.

Art. 8. Management

1. The company shall have a board of managers consisting of one or more persons.
2. The general meeting shall determine the number of managers.
3. The general meeting shall appoint the managers and may at any time suspend or remove any manager.
4. The general meeting shall determine the remuneration and other terms of employment of each manager.

Art. 9. Duties and Powers

1. The board of managers is charged with the management of the company, subject to the restrictions contained in these articles of association.

2. Where there are two or more managers in office, they shall decide upon their respective duties by mutual agreement, unless the general meeting has drawn up rules for this purpose. Where there are two or more managers in office, they shall pass resolutions by an absolute majority of the votes. In the event of a tie, the general meeting shall decide.

3. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such meeting, unless a manager objects thereto.

Minutes of the matters dealt with at a meeting of the board of managers shall be sufficient evidence thereof and of the observance of all necessary formalities, provided such minutes are certified by the chairman of the board of managers or, where the board of managers has not appointed such chairman, by a manager.

4. Resolutions of the board of managers may, instead of a meeting, be passed in writing - including by telegram, facsimile or telex transmission, or in the form of a message transmitted by any accepted means of communication and received or capable of being produced in writing - provided that all members of the board of managers sign the resolution to be passed.

5. The board of managers shall require the approval of the general meeting for such resolutions of the board of managers as the general meeting shall have specified in a resolution to that effect and notified to the board of managers.

6. Where one or more managers are absent or prevented from acting, the remaining manager(s) shall be charged with the entire management of the company. Where all managers or the only manager are/is absent or prevented from acting, the management shall be conducted temporarily by one or more persons who must have been appointed for that purpose by the general meeting.

Art. 10. Representation

1. The board of managers, as well as each manager individually, is entitled to represent the company.

2. Where a manager has an interest which conflicts directly or indirectly with the company's interests, the board of managers as well as each manager may nevertheless represent the company, provided that due regard is had to the provisions of these articles of association.

Art. 11. General Meetings

1. The annual general meeting shall each year be held on or about the second Monday of May; the purpose of the meeting shall, among other things, be to discuss the annual report, to adopt the annual accounts and to discharge the board of managers.

2. General meetings shall be held in the place at which the company has its registered office. In the event that the meeting is held elsewhere, legally valid resolutions may nevertheless be passed if the entire issued share capital is represented. Shareholders shall be given notice of a meeting by or on behalf of the board of managers by registered letters to be sent not less than fourteen days in advance, not including the day of the notice and the day of the meeting.

3. The notice convening a meeting shall contain the agenda of the meeting.

4. Where the rules laid down by law or by these articles of association in relation to the convening of meetings, drawing up of agendas and availability for inspection of the list of matters to be discussed have not been complied with, legally valid resolutions may nevertheless be passed by a unanimous vote at a meeting at which the entire issued share capital is represented.

Art. 12.

1. The general meeting shall be chaired by the chairman of the board of managers or, where the board of managers has not appointed such chairman, by the manager present at the meeting who has held that office longest. Where none of the managers is present at the meeting, the meeting shall appoint its own chairman.

2. Each share shall give the right to cast one vote at general meetings.

3. Unless these articles of association provide otherwise, resolutions are only valid if they are adopted by votes representing more than half of the issued share capital. However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

4. The board of managers shall keep a record of the resolutions passed. The record shall be available at the offices of the company for inspection by the shareholders. A copy of or extract from this record shall be furnished to every shareholder on request at no more than the cost price.

Art. 13. Resolutions outside meeting

Except for the annual general meeting referred to in article 11 paragraph 1, shareholders' resolutions may, instead of at a general meeting, be passed in writing - including by telegram, facsimile or telex transmission, or in the form of a message transmitted by any accepted means of communication and received or capable of being produced in writing - provided that all shareholders have voted in favour.

Art. 14. Financial year, Annual accounts and appropriation of profits

1. The financial year of the company shall coincide with the calendar year.

2. The board of managers shall close the company's books as at the last day of each financial year and shall within five months draw up annual accounts, and it shall deposit the accounts at the company's offices for inspection by the shareholders. Within the same period, the board of managers shall also submit its annual report. The annual accounts shall be signed by all managers; where one or more of their signatures is missing, the annual accounts shall refer to this and to the reasons for it.

3. The company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added as required by law shall be available at its offices from the day on which the general meeting at which they are to be discussed is convened.

Shareholders are entitled to inspect such documents at the aforementioned location and obtain a copy at no cost.

4. The general meeting shall adopt the annual accounts.

5. The company shall publish the documents and information referred to in this article in the manner required by law.

Art. 15.

1. From the profits shown in the confirmed and adopted annual accounts five percent (5%) of such profits shall be reserved to set up a reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital. Thereafter such amount shall be reserved as shall be determined by the board of managers. Profits then remaining shall be at the free disposal of the general meeting, for distribution of dividends or such other purposes within the company's objects as the meeting shall resolve.

2. The company may make distributions to shareholders and other persons entitled to distributable profits only to the extent that the shareholders' equity exceeds the sum of the paid and called-up part of the share capital and the reserves which must be maintained by law.

3. Distribution of profits shall take place after the adoption of the annual accounts which show that the distribution is permitted.

4. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of an interim balance sheet prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution.

5. Dividends shall be payable immediately after they have been declared, unless the general meeting provides otherwise.

6. The claim for payment of dividends shall lapse on the expiry of a period of five years.

Art. 16. Dissolution and Liquidation

1. In the event of the company being dissolved, the liquidation shall be effected by the board of managers, unless the general meeting decides otherwise.

2. The general meeting shall determine the remuneration of the liquidators and of those in charge of supervising the liquidation.

3. To the extent possible, these articles of association shall remain in effect during the liquidation.

4. Any assets remaining after payment of all of the company's debts shall first be applied to pay back the nominal value of each share. Any remaining assets shall then be distributed among the shareholders in proportion to the aggregate nominal amount of their shares.

Fifth resolution

The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited duration:

a) Mrs Petra Dunselman, relation manager of AMACO, born on April 6, 1965 in Amsterdam, The Netherlands, residing in L-7418 Buschdorf, 29, rue Helpert,

b) Mr Etienne Timmermans, relation manager of AMACO, born on February 18, 1947 in Liefvinge, Belgium, residing in L-2310 Luxembourg, 22, avenue Pasteur.

Towards third parties the Company is bound by the sole signature of any manager.

Sixth resolution

The sole shareholder confirms the establishment of the effective place of management at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Contribution Tax

The present deed organizing the transfer of the effective place of management of a company whose registered office is established in the European Union, the Company refers to article 3, 2), of the law concerning «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, art. 1 à 23», which provides for a contribution tax exemption.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the party appearing above, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the party appearing above and in the case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the party appearing above, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Hugues Michel, pharmacien, né le 24 décembre 1967 à Grenoble, France, demeurant 42, Bosham Hoe Chichester, P18 8ET West Sussex, Royaume-Uni.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter que:

- Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de CVS HOLDING B.V., avec siège social à Kostverlorenstraat, 88, 2042 PK Zandvoort, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 33300628, constituée sous la loi des Pays-Bas sous la dénomination de MEDIWIN B.V. suivant acte reçu par Maître Martinus Adrianus Jurjen Marie Scholtens, notaire de résidence à Amsterdam (Pays-Bas), en date du 2 mars 1998 et modifié pour la dernière fois le 26 mai 2004 suivant un acte reçu par Maître Wijnand Hendrik Bossenbroek, notaire de résidence à Amsterdam (Pays-Bas).

- Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille deux cent cinquante (18.250,-) euros (EUR), représenté par sept cent trente (730) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du principal établissement et du siège de direction effective de la Société de Zandvoort, Pays-Bas à Luxembourg.

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom CVS HOLDING B.V. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du principal établissement et du siège de direction effective de la Société à Luxembourg.

3. Approbation de la situation financière de la Société au 30 avril 2004.

4. Modification des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, et en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié dans le point 2 ci-dessus.

5. Etablissement du principal établissement et du siège de direction effective de la Société à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

6. Nomination de gérants.

7. Divers.

L'associé unique a pris ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique confirme les résolutions prises à Zandvoort, Pays-Bas, le 4 mai 2004 par lesquelles il a été décidé:

a) De déplacer le principal établissement ainsi que le siège d'activité effectif de la Société de 2042 PK Zandvoort, Pays-Bas, Kostverlorenstraat, 88 vers 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg et de cesser et terminer les activités de la Société aux Pays-Bas avec effet à la date où les statuts luxembourgeois de la Société sont actés par un notaire luxembourgeois.

b) D'adopter la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la loi luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom CVS HOLDING B.V., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du présent acte en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'associé unique approuve la situation financière de la Société au 30 avril 2004 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société; il résulte de cette situation financière que suivant les comptes au 30 avril 2004 les fonds propres de la société s'élèvent à huit millions six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent vingt-sept euros trois cents (8.684.227, 03).

Ladite situation financière, après signature ne varietur par l'associée unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier et d'adapter les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises.

Les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Nom et Siège

1. La société est dénommée CVS HOLDING B.V.
2. Elle a son siège à Amsterdam, Pays-Bas.
3. La société a son principal établissement, sa direction de fait et le centre de ses activités à Luxembourg Ville. Le conseil de gérance peut décider de transférer le principal établissement à tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg. Des filiales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil de gérance.
4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Objet

1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.
3. La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. Capital et Actions

1. Le capital social souscrit et autorisé de la société est fixé à dix-huit mille deux cent cinquante (18.250) euros, représenté par sept cent trente (730) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune.
2. Le droit de reconnaître un droit de vote aux usufruitiers ou créanciers gagistes des parts est exclue.

Art. 4. Registre des parts nominatives

1. Les parts sociales sont nominatives et sont numérotées successivement à partir de 1. Il n'est pas émis de certificats d'actions.
2. Le conseil de gérance tient au siège de la société un registre des parts nominatives dans lequel les noms et les adresses de tous les associés sont repris avec mention de la date à laquelle ils ont acquis les parts sociales, le nombre de parts sociales, la date d'approbation ou de signification ainsi que la valeur nominale de chaque part sociale et, pour autant qu'elles s'appliquent, les autres données requises en vertu de la loi. Chaque associé est obligé de communiquer par écrit son adresse au conseil de gérance.
3. Chaque inscription dans le registre est signée par un gérant; le registre est régulièrement tenu à jour.

Art. 5. Emission

1. L'émission de nouvelles parts sociales se fait par décision et aux conditions à établir par l'assemblée générale des associés ci-après désignée: «l'assemblée générale».
2. Toute émission de parts doit se faire par acte notarié auquel les intéressés sont parties.

Art. 6. Délivrance des parts et droits limités sur les parts

Le transfert d'une part sociale intervient par acte notarié auquel les intéressés sont parties.

Art. 7. Restrictions de transfert des parts

1. Les parts d'un associé ne peuvent être cédées à un non associé que moyennant l'agrément de l'assemblée générale avec une majorité des voix représentant au moins trois-quarts du capital souscrit.

L'agrément est valable durant trois mois.

2. L'agrément est présumé être accordé:

a. s'il n'est pas statué sur la demande endéans un mois; ou

b. si la décision par laquelle l'agrément est refusé ne reprend pas le(s) nom(s) de un ou plusieurs candidat(s), qui est/ sont prêt(s) de racheter contre paiement au comptant les parts sur lesquelles porte la demande d'agrément.

3. Si le requérant accepte le(s) candidat(s) mentionné(s) au précédent alinéa sub b. mais que les parties ne peuvent se mettre d'accord sur le prix à payer pour la (les) part(s) sociale(s), le prix est déterminé par un ou plusieurs experts indépendants désignés par l'offrant et le(s) candidat(s) intéressé(s) après concertation mutuelle. Si les parties ne parviennent pas, endéans les deux mois à dater du moment visé à la phrase précédente, à un accord concernant la désignation d'un ou plusieurs experts, la partie la plus diligente est compétente pour demander au président du tribunal de la compétence duquel ressort la société la désignation de trois experts indépendants.

4. Les candidats ont à tout moment le droit de se retirer pour autant que ce retrait intervienne endéans les quinze jours après que le résultat de la détermination du prix leur soit communiqué, conformément au précédent alinéa. Si, à la suite de cela, toutes les parts sociales ne sont pas rachetées:

a. parce que soit tous les candidats se sont retirés; ou

b. parce que les autres candidats ne se sont pas déclarés prêts endéans les six semaines qui suivent la communication susmentionnée de reprendre les parts sociales libérées dans le respect des critères d'attribution définis par l'assemblée générale,

le requérant est libéré du transfert de toutes les parts sur lesquelles portait la demande d'agrément, à condition que la délivrance ait lieu endéans les trois mois après que ceci soit constaté.

5. Le requérant a à tout moment le droit de se retirer durant une période d'un mois après que les candidats et le prix auxquels il peut vendre ses parts sur lesquelles portait la demande d'agrément lui soit définitivement connu.

6. La société ne pourra être un acheteur potentiel que sous les conditions du présent article avec le consentement de la personne qui offre.

7. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas à un transfert de parts (i) à l'épouse survivante, (ii) à une personne ayant droit à une réserve dans la succession de l'associé décédé et (iii) pour une succession à titre universel.

Art. 8. Gestion

1. Le conseil de gérance de la société est composé d'une ou plusieurs personnes.

2. L'assemblée générale détermine le nombre de gérants.

3. L'assemblée générale nomme les gérants et est à tout moment compétente pour suspendre ou révoquer chaque gérant.

4. L'assemblée générale établit la rémunération et les conditions de travail de chacun des gérants.

Art. 9. Tâches et compétences

1. Sous réserve des limitations prévues par ces statuts, le conseil de gérance est chargé de la gestion de la société.

2. Si deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils agissent conjointement, sauf règlement contraire de l'assemblée générale. Si la société est représentée par plus d'un gérant, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des votes, l'assemblée générale est compétente pour décider.

3. Chaque gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les membres participants à la réunion peuvent se comprendre réciproquement et peuvent communiquer avec les autres. La participation à une réunion par téléphone équivaut à une participation en personne à moins qu'un gérant ne s'y oppose. Les procès-verbaux paraphés par le président du conseil de gérance ou si le conseil de gérance n'a pas désigné de président, par un gérant, constituent une preuve suffisante de la discussion et du respect de toutes les formalités nécessaires.

4. Les décisions du conseil de gérance peuvent, outre durant une réunion, également être communiquées de manière écrite - en ce compris par télégramme, téléfax, et télex, ainsi que par tout autre canal courant de communication, et être reçues par écrit ou susceptibles de reproduction écrite - à condition que tous les membres du collège de gestion signent la décision à prendre.

5. Le conseil de gérance a besoin de l'agrément de l'assemblée générale pour toutes les décisions du conseil de gérance pour lesquelles l'assemblée générale a spécifiquement stipulé qu'elle devait les approuver et que ceci a été communiqué au conseil de gérance.

6. En cas d'abstention ou d'empêchement d'un ou plusieurs gérants, le(s) gérant(s) subsistant(s) est/sont chargé(s) de toute la gestion. En cas d'abstention ou d'empêchement de tous les gérants ou de l'unique gérant, la gestion repose provisoirement sur une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'assemblée générale.

Art. 10. Représentation

1. Le conseil de gérance ainsi que chaque gérant représente la société.

2. Si un gérant a directement ou indirectement un intérêt opposé à celui de la société, tant le conseil de gérance que chaque gérant peut néanmoins représenter la société moyennant le respect des règles déterminées dans les présents statuts.

Art. 11. Assemblées générales

1. L'assemblée générale annuelle est tenue chaque année le ou aux environs du deuxième lundi de mai. Cette assemblée entre autres, examine le rapport de gestion, établit les comptes annuels et donne décharge aux gérants.

2. Les assemblées générales se tiennent au siège social de la société.

Si l'assemblée générale se tient en un autre lieu, les décisions ne peuvent valablement être prises que si l'intégralité du capital souscrit est représentée. La convocation des associés est faite par ou au nom du conseil de gérance par lettre

recommandée à envoyer dans un délai d'au moins quinze jours de l'assemblée, le jour de la convocation et de l'assemblée n'étant pas compté.

3. La convocation contient l'ordre du jour.

4. Si les prescriptions légales ou statutaires pour la convocation, l'ordre du jour des assemblées et la mise à disposition pour consultation des points à traiter ne sont pas respectées, les décisions peuvent néanmoins être valablement prises si, dans l'assemblée concernée, l'intégralité du capital est représentée et moyennant l'unanimité des voix.

Art. 12.

1. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil de gérance et, si le conseil n'a pas désigné de président, par le plus ancien gérant en fonction présent à l'assemblée.

Si aucun gérant n'est présent à l'assemblée, l'assemblée désigne elle-même un président en son sein.

2. Chaque part sociale donne droit à une voix à l'assemblée générale.

3. Sauf disposition contraire des statuts, les décisions ne sont valables que si elles sont prises par une majorité des voix représentant plus de la moitié du capital souscrit. Nonobstant ce qui précède, une décision modificative des statuts est prise à une majorité des voix représentant au moins trois-quarts du capital souscrit.

4. Le conseil de gérance garde le procès-verbal et copie des décisions prises. Ce procès-verbal est ouverte pour inspection au siège de la société par les associés.

A la demande de chaque associé, une copie ou un extrait de ces procès-verbaux leur est délivré à un prix n'excédant pas leur coût réel.

Art. 13. Décisions en dehors de l'assemblée

A l'exception de l'assemblée générale annuelle dont question à l'article 11 alinéa 1, les décisions des associés, au lieu d'être prises en assemblées générales, peuvent également être prises par écrit - en ce compris par télégramme, télécopie, et télex, ainsi que par tout autre moyen courant de communication, et être reçues par écrit ou susceptibles de reproduction écrite - à condition d'être prises à l'unanimité des voix.

Art. 14. Année sociale, Comptes annuels et distribution des bénéfices

1. L'année sociale de la société équivaut à une année de calendrier.

2. Le conseil de gérance clôture les comptes de la société le dernier jour de chaque année comptable, établit les comptes annuels dans les cinq mois et dépose ces pièces dans ce délai au siège de la société pour inspection par les associés. Dans ce même délai, le conseil de gérance dépose également son rapport de gestion. Les comptes annuels sont signés par tous les gérants; si la signature de l'un ou l'autre fait défaut, il en est fait mention sur les comptes annuels moyennant indication des raisons pour lesquels cette signature fait défaut.

3. La société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que tous les documents qui doivent y être joints soient à la disposition à ses bureaux le jour ou l'assemblée générale à laquelle ils doivent être débattus est convoquée. Les associés peuvent déjà prendre connaissance de ces documents et en obtenir une copie gratuitement.

4. L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

5. La société publiera les documents et pièces mentionnées au présent article de la manière prévue par la loi.

Art. 15.

1. Du bénéfice tel qu'il ressort des comptes établi et approuvés, 5 % seront mis en réserve jusqu'à ce que la réserve atteigne 10 % du capital souscrit. Le montant précité sera ensuite affecté de la manière décidée par le conseil de gérance. L'assemblée générale peut librement disposer du bénéfice distribuable restant en vue de distribuer un dividende ou à tout autre fin décidée par l'assemblée générale dans les limites de l'objet social.

2. La société peut distribuer des bénéfices aux associés et autres ayant droit à condition que les fonds propres soient plus élevés que la partie libérée et appelée du capital augmenté des réserves qui doivent être constituées en vertu de la loi ou des statuts.

3. La distribution des bénéfices a lieu après l'approbation des comptes annuels dont il ressort qu'elle est permise.

4. Les associés peuvent décider de distribuer un dividende intermédiaire sur base d'une situation patrimoniale intermédiaire dont il ressort qu'il existe assez de bénéfices distribuables.

5. A moins que l'assemblée générale décide d'un autre moment pour leur paiement, les dividendes sont payables immédiatement après l'approbation des comptes.

6. L'action en paiement d'un dividende se prescrit après cinq ans.

Art. 16. Dissolution et Liquidation

1. En cas de dissolution de la société, le conseil de gérance procède à la liquidation à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

2. L'assemblée générale fixe la rémunération des liquidateurs et de ceux qui sont chargés de la liquidation.

3. Durant la liquidation, les présents statuts restent applicables dans la mesure du possible.

4. Après paiement de toutes les dettes de la société, le solde restant sera affecté en premier lieu au remboursement de la valeur nominale des parts sociales. Le solde subsistant sera ensuite distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Madame Petra Dunselman, agent de relations AMACO, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à L-7418 Buschdorf, 29, rue Helpert,

b) Monsieur Etienne Timmermans, agent de relations AMACO, né le 18 février 1947 à Liefringe, Belgique, demeurant à L-2310 Luxembourg, 22, avenue Pasteur.

La Société se trouve engagée par la seule signature d'un gérant.

Sixième résolution

L'associé unique confirme l'établissement du siège effectif d'activité de la Société à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Droit d'apport

Le présent acte organisant le transfert du siège administratif et d'exploitation et le principal établissement d'une société dont le siège social est situé dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 3, 2) de la loi concernant «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, art. 1 à 23», qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-H. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 143S, fol. 73, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048890.3/230/496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

TPF ASSOCIATES INC., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 101.266.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the eleventh day of June.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLARS HOLDINGS INC., an international business corporation incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and with administrative office situate at Nautilus House, La Cour des Casernes, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

here represented by Mr Xavier Nevez, maître en droit, residing in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given in the British Virgin Islands, on 4th June 2004.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. CLARS HOLDING INC. is the sole shareholder of TPF ASSOCIATES INC., an international business corporation incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and its administrative office situated at Nautilus House, La Cour des Casernes, St. Helier, Jersey, Channel Islands (the Company).

II. That by a resolution of the directors of the Company validly adopted on 4th June 2004, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer both its registered seat from Trident Chambers Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as well as its administrative office, principal establishment and place of effective management from Nautilus House, La Cour des Casernes, St. Helier, Jersey, Channel Islands to the City of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the British Virgin Islands and of Jersey to give effect to that resolution have been duly performed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered seat from Trident Chambers Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as well as its administrative office, principal establishment and place of effective management from Nautilus House, La Cour des Casernes, St. Helier, Jersey, Channel Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (*société à responsabilité limitée*) with the name TPF ASSOCIATES INC. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered seat, the administrative office, the principal establishment and place of effective management of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the opening balance sheet of the Company as at 4th June 2004;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

5. Revocation of the current directors, special vote of discharge and appointment of one manager for an unlimited duration;

6. Establishment of the registered seat, the principal establishment and place of effective management of the Company at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The sole partner resolve to transfer the registered seat from Trident Chambers Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as well as the administrative office, principal establishment and place of effective management from Nautilus House, La Cour des Casernes, St. Helier, Jersey, Channel Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The sole partner further declares that all formalities required under the laws of the British Virgin Islands and of Jersey to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The sole partner resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TPF ASSOCIATES INC., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole partner approves the opening balance sheet of the Company as at 4th June 2004, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the sole partner resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

«I. Name - Registered Office- Object - Duration

Art. 1. Name

The exists hereby a private limited company under the name of TPF ASSOCIATES INC. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1 The duration of the Company is unlimited.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at nine hundred and fifty thousand euro (EUR 950,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of nine hundred and fifty euro (EUR 950.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing (by letter or facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail) of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing (by letter or facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail) another manager of the same category as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be obligated to third parties in all matters by the joint signatures of two managers or by the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been duly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one-half of the share capital of the Company.

13.3 However, resolutions to alter these Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by a majority in number of the partners who together own at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1 The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and of the debts of the manager(s) and partners toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account.

14.2 Each partner may inspect the said balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General Provision

Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Transitory Provision

The first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on January 1st, 2004 in the British Virgin Islands, ends in Luxembourg on December 31st, 2004.

Fifth resolution

The sole partner resolves to revoke as Directors of the Company with immediate effect and to grant them, by special vote, full discharge for the services rendered until today. Now therefore, the sole partner resolves to appoint with effect as of today as manager of the Company for an unlimited duration:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, an limited liability company having its registered office at 4th floor, Euro Canadian Centre, Malborough Street & Navy Lyon Road, P.O. Box N-8220, Nassau, Bahamas, registered with the Registrar General of the Commonwealth of the Bahamas under number 108.186 B.

Sixth resolution

The sole partner resolves to establish the registered office, the principal establishment and place of effective management of the Company at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onzième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLARS HOLDINGS INC., une société constituée et organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social au Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et ayant son siège administratif situé au Nautilus House, La Cour des Casernes, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

ici représentée par M. Xavier Nevez, maître en droit, résidant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux Iles Vierges Britanniques, le 4 juin 2004.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. CLARS HOLDINGS INC. est l'associée unique de TPF ASSOCIATES INC., une société constituée et organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et ayant son siège administratif situé au Nautilus House, La Cour des Casernes, St. Helier, Jersey, Channel Islands (la Société).

II. Que par résolution des directeurs de la Société valablement adoptée le 4 juin 2004, la Société a décidé de transférer ensemble son siège social du Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et son principal établissement et lieu de gestion effective du Nautilus House, La Cour des Casernes, St. Helier, Jersey, Channel Islands, à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques et de Jersey afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social du Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société du Nautilus House, La Cour des Casernes, St. Helier, Jersey, Channel Islands à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom TPF ASSOCIATES INC. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, du principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

3. Approbation du bilan d'ouverture de la Société au 4 juin 2004;

4. Modification et reformulation complète des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié au point 2. ci-dessus;

5. Révocation des directeurs actuels, vote spécial de décharge et nomination d'un (1) gérant pour une durée illimitée; et

6. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer ensemble le siège social du Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola aux Iles Vierges Britanniques, et le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société du Nautilus House, La Cour des Casernes, St. Helier, à Jersey, Channel Islands, à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. L'associée unique déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques et de Jersey afin de donner effet à un tel transfert, ont été remplies de manière conforme.

Seconde résolution

L'associée unique décide que la Société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée TPF ASSOCIATES INC., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à partir de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'associée unique approuve le bilan d'ouverture de la Société au 4 juin 2004 dont une copie restera attachée au présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide d'amender et de reformuler complètement les Statuts de la Société pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Les Statuts de la Société auront la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination TPF ASSOCIATES INC. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles au regard du surplus du prix d'achat. La décision de racheter ses parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, y compris le courrier électronique) un autre gérant de la même catégorie comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par la(es) signature(s) de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société.

Au même moment, le conseil de gérance préparera un compte des pertes et profits.

14.2 Tout associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} janvier 2004 aux Iles Vierges Britanniques, se terminera le 31 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de révoquer les administrateurs actuels de la Société avec effet immédiat et de leur accorder, par un vote spécial, décharge pleine et entière pour les services rendus jusqu'à ce jour et de nommer avec effet immédiat comme gérant de la Société pour une durée illimitée:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4^{ième} étage de l'Euro Canadian Centre, Malborough Street & Navy Lyon Road, P.O. Box N-8220, Nassau, Bahamas, inscrite au Registre Général du Commonwealth des Bahamas sous le numéro 108,.86 B.

Sixième résolution

L'associée unique décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 93, case 12. – Reçu 9.521,49 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048939.3/230/482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

GLOBAL PROPERTY SOLUTIONS (GPS) S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.

R. C. Luxembourg E 373.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le 16 juin 2004.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roth Roland, 14, rue des Romains, L-7563 Mersch né le 14.12.1961 à Luxembourg et de profession commerçant

2.- Monsieur Ludovicy Steve, 32, rue des Jardins, L-7782 Bissen né le 20.07.1968 à Luxembourg et de profession commerçant

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la société est GLOBAL PROPERTY SOLUTIONS (GPS) SCI.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 2.000,- EUR, divisé en 20 (vingt) parts de 100,- EUR chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

1.- Monsieur Roth Roland 10

2.- Monsieur Ludovicy Steve 10

Total: vingt parts sociales, 20

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;

- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;

- droit de vote aux assemblées générales;

- droits aux dividendes;

- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'administration que de disposition.

Art. 10. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 11. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Sont nommés aux fonctions de gérants:
Monsieur Roth Roland et Monsieur Ludovicy Steve prénommés
- 2.- Le siège social est établi à 212, route de Thionville L-2610 Howald.

Dont acte.

Fait et passé à Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05587. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049178.2/725/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

DOLPHIN SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 66.226.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2003 que:

- Maître André Harpes, demeurant L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, a été nommé Commissaire aux Comptes de la société en remplacement de Maître Laurent Fisch, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048411.3/1285/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DJE INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 90.412.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003 wurden einregistriert in Luxemburg am 16. Juni 2004 unter der Ref. LSO-AR04590 und wurden beim Handelsregister in Luxemburg am 18. Juni 2004 hinterlegt.

Luxemburg, den 30. April 2004.

Für DJE INVESTMENT S.A.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

R. Bültmann / A. Rau

(048344.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DJE INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 90.412.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung

Die ordentliche Generalversammlung vom 30. April 2004 der DJE INVESTMENT S.A. hat folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Der Geschäftsbericht liegt den Teilnehmern vor. Die Generalversammlung verzichtet auf eine Verlesung des Geschäftsberichtes.

2. Die Bilanz und die G&V der DJE INVESTMENT S.A. zum 31. Dezember 2003 werden einstimmig gebilligt.

3. Die Entlastung der im verlängerten Geschäftsjahr 2002/2003 tätigen Verwaltungsratsmitglieder wird einstimmig erteilt.

4. Zur Wahl des Verwaltungsrats stellen sich:

- Herr Julien Zimmer
- Herr Josef Koppers
- Herr Stefan Schneider
- Herr Dr. Jens Ehrhardt
- Herr Thorsten Schrieber
- Herr Eberhard Weinberger
- Herr Holger Gachot
- Herr Dr. Ulrich Kaffarnik

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären in den Verwaltungsrat gewählt.

Es wird beschlossen, Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.C., 291, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung wiederzuwählen.

5. Die Verwendung des Jahresgewinns wird einstimmig wie folgt beschlossen:

Aus dem Gewinn des Geschäftsjahres i.H. von EUR 654.812,11 werden

EUR 3.125,00 gemäß §8a VStG den anderen Rücklagen zugeführt,

EUR 12.500,00 in die gesetzlichen Rücklagen eingestellt,

EUR 360,23 für die Vorabausschüttung auf Vorzugsaktien an die attrax S.A. verwendet,

EUR 359,72 eine Ausschüttung auf Vorzugsaktien an die DZ CAPITAL MANAGEMENT GmbH ausgezahlt und

EUR 638.467,16 auf neue Rechnung vorgetragen.

Luxemburg, den 30. April 2004.

Für DJE INVESTMENT S.A.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

R. Bültmann / A. Rau

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048342.3/850/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

AREAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R. C. Luxemburg B 32.423.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048393.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DOLPHIN SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 66.226.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048427.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DOLPHIN SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 66.226.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048424.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DOLPHIN SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 66.226.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048419.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DOLPHIN SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 66.226.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048416.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DOLPHIN SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 66.226.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048413.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BOES FELIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 25, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 28.226.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juin 2004.

Signature.

(048499.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BORDEAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 65.224.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement en date du 7 juin 2004, que:

les administrateurs sortants:

- M. Dario Colombo, administrateur-délégué de la société, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 10, via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso,

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- Mme Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

le commissaire aux comptes sortant,

- MOTHERWELL SERVICES Ltd, avec siège social, Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, Londres W1U 2NU,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048453.3/521/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MARKETING CONCEPT 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 9, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 48.856.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(048458.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

IMMOSTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 86.035.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(048459.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CHATEAUX MANAGEMENT FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 94.304.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2004

L'Assemblée décide la nomination de la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises en remplacement de LUX-AUDIT S.A., Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour CHATEAUX MANAGEMENT FRANCE S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048538.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

IMMOSTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 86.035.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(048460.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

IMMOSTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 86.035.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement
le 3 juin 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale accepte la démission de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH «SRE» S.A. ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2007.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048465.3/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DVV FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 37.631.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour la société

R. Paridaens

Directeur Général

(048497.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DVV FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 37.631.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 mars 2004

L'Assemblée décide le renouvellement du mandat de Réviseur de DELOITTE S.A. pour une période de deux ans, leur mandat expire au 31 décembre 2005.

L'Assemblée ratifie la démission de Monsieur Philippe D'Hondt de son mandat d'Administrateur-Délégué, avec effet au 15 janvier 2004.

R. Paridaens

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048492.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DATAGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.315.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(048466.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES KREMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 24, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.868.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(048483.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 90.496.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 21 mai 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte de l'année 2002 à nouveau et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a décidé de reporter la perte de l'année 2003 à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué: Monsieur Pascal Wagner, comptable
avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin

Administrateurs: Madame Renée Wagner-Klein, employée privée
avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin
PRIMECITE INVEST S.A.

avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin
Commissaire aux comptes: BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.
81, rue J. B. Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 21 mai 2004

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048501.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MONTIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.632.

—
Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

MONTIGNY HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048544.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BACOB FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 53.633.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EURCO S.A.

H. Azijn

Administrateur-Délégué

(048515.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BACOB FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 53.633.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 avril 2004

1. L'Assemblée constate que la perte de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 s'élève à EUR 4.032,- et décide de reporter la perte de l'exercice. Le solde en perte à reporter au 1^{er} janvier 2004 s'élèvera à EUR 23.759,-.

2. L'Assemblée a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2003.

3. L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur PricewaterhouseCoopers, pour l'exercice comptable 2004, soit pour une période de 1 an.

4. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Madame Decamps et de Monsieur Aerts et cela jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2006.

EURCO S.A.

H. Azijn

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(048509.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

COMPTOIR INTERNATIONAL DU PAPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 24.586.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juin 2004.

Signature.

(048517.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

RMB MANAGED FEEDER FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 69.469.

Extrait des résolutions adoptées à l'unanimité, le 6 avril 2004, par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Trevor Falle en remplacement de Monsieur James Baudains pour un mandat effectif à partir du 2 avril 2004, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et de ratification par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, société anonyme

C. Lanz / F. Nilles

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048582.3/1183/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

LA JUMAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.851.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

FIDUPAR

Signatures

(048520.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PHENIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.854.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

FIDUPAR

Signatures

(048529.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

H.C.A. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.405.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(048531.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MENUISERIE MAJOIE MICHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 73.229.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinfort le 8 juin 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2003 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué: Monsieur Michel Majoie, maître menuisier
demeurant 119, route de Luxembourg à L-8077 Bertrange

Administrateurs: Madame Marlène Knol, éducatrice
demeurant 119, route de Luxembourg à L-8077 Bertrange

Monsieur Henk Knol, directeur d'école
demeurant à NL-3766 Et Soest

Commissaire aux comptes: BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.
L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin

Pétange, le 8 juin 2004

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048542.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.145.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A. (la Société) tenue à Luxembourg le 8 juin 2004.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée) a approuvé (i) le bilan, le compte de profits et pertes, les annexes aux comptes annuels ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration de la Société et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2003.

L'Assemblée a décidé de reporter la perte de l'exercice clos au 30 septembre 2003 s'élevant à EUR 876.760,64 à l'exercice suivant.

L'Assemblée a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2003.

L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Alessandro Spaggiari, de Monsieur Marc Feider et de Monsieur Gérald Origer en tant que membres du conseil d'administration de la Société ainsi que le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels clos au 30 septembre 2004.

Pour publication

EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048571.3/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BHR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.052.196.000,-.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.929.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a, avec effet au 1^{er} juillet 2004, accepté la démission de M. André Elvinger et nommé Pit Reckinger comme nouveau gérant de la Société, de sorte que le conseil de gérance se composera comme suit:

- Jörg Hubert Schmittem
- Anne-Caroline Liebaert
- Robert Chitty
- Pit Reckinger

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BHR LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048579.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PROSTAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.649.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2003

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

PROSTAR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048627.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FAUSIS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.834.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société FAUSIS S.A. tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2004 que:

- Les administrateurs ont pris acte de la démission, avec effet immédiat, de la société TEMPLE AUDIT S.C. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- Les administrateurs ont pris acte de la dénonciation, avec effet immédiat, du contrat de domiciliation par la société TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL S.C.

- Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

- Mlle Dawn Shand, Mlle Corinne Néré et Mr Simon Baker ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048606.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GOLOSONE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.156.

La société SGG SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de résilier avec effet au 7 juin 2004 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 6 décembre 2000 la liant à la société sous rubrique.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048624.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2004

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié au 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

F. Strampelli

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048629.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ONIDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.798.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 11 juin 2004

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société ONIDY S.A., tenu le 11 juin 2004, que:

1. le siège social de la société a été transféré du 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048660.3/815/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SCHOP INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.684.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 septembre 2003

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Albert Reiffers, Administrateurs de sociétés, demeurant au 13, rue Emile Mousel, L-2165 Luxembourg, Bastien Thoma, Administrateur de sociétés, demeurant au 65, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant au 72, rue du Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald, sont reconduits pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec son siège social au 13, rue Beaumont, L-2319 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 4 septembre 2003
Certifié sincère et conforme
SCHOP INVESTISSEMENTS S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048626.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

COLOMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 58.989.

EXTRAIT

Monsieur Guy Harles, maître en droit, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

Madame Ute Bräuer, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

Monsieur François Lentz, expert-comptable, avec adresse au 19, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet au 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.
Pour COLOMIS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048630.3/1005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SKIFF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.985.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 11 juin 2004

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société SKIFF INTERNATIONAL S.A. tenu le 11 juin 2004, que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société
Signature
Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048655.3/815/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

INNORTHO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 72.020.

Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille quatre, le quinze mai.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société INNORTHO S.A. au siège social à Luxembourg.

Monsieur Patrick Eschette a été nommé président de l'assemblée générale extraordinaire.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Julien Gournet.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Kugener Val.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

- Changement du siège social de la société

Première résolution

- L'assemblée prend note du changement de l'adresse du siège de la société. Il a été décidé à l'unanimité que l'adresse du siège de la société soit au 21, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048765.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FABERLIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.041.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 11 juin 2004

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société FABERLIC INTERNATIONAL S.A. tenu le 11 juin 2004, que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048663.3/815/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ALDEBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.491.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

FIDUPAR

Signatures

(048534.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

EUDEMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 58.861.

—
EXTRAIT

Monsieur Guy Harles, maître en droit, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

Madame Ute Bräuer, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

Monsieur François Lentz, expert-comptable, avec adresse au 19, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet au 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour EUDEMIS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048631.3/1005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MITHRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 62.478.

—
EXTRAIT

Monsieur Guy Harles, maître en droit, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

Madame Ute Bräuer, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet au 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour MITHRIS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048632.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.909.

—
RECTIFICATIF

Il a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Au lieu de:

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(048753.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.849.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour SCAC INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(048546.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ESKAFI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 101.264.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the ninth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Fatima Ait Haddou, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 7, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of ESKAFI INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five (125.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the

capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2004.

Subscription and Payment

All the shares have been entirely subscribed by PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prenamed, and they have been fully paid up in cash, so that from now on the amount of twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro is at the free and entire disposal of the Company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and eight hundred (1,800.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, R.C. 108.186B, a company having its registered office at TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, she signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Fatima Ait Haddou, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juin 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de ESKAFI INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associée unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associée unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associée unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par PALLISTER HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, et elles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents (1.800,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, R.C. 108.186B, une société avec siège social au TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Ait Haddou, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 93, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048945.3/230/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

KREDIETCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 14.223.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(048547.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SCHOP INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 43.684.

—
Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

SCHOP INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048549.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

POUPETTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.797.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

POUPETTE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048552.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

AKINITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.436.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 11 juin 2004

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société AKINITA S.A. tenu le 11 juin 2004, que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048665.3/815/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

INTERNATIONAL ESTATES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.069.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

INTERNATIONAL ESTATES INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A/ Administrateur Catégorie B

(048556.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FLYING HAMMER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.192.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

FLYING HAMMER INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

(048559.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 55.381.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

(048577.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

STRADEQ S.A., BUSINESS SOLUTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 96.893.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR4868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048596.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.
